

# LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE



## CHAMPIONNAT DE LIGUE POITOU-CHARENTES REGLEMENT SPORTIF 2009 - 2010

### 1 - COMPETENCES :

La Ligue Poitou-Charentes de Voile

Les comités départementaux de voile.

Séries concernées : Optimist, Dériveurs Solitaires , Dériveurs Doubles, Planches à voile, Catamarans.

Les épreuves du championnat de ligue sont considérées comme «toutes catégories » (pas de surclassement exigé).

Le championnat se déroule sous l'égide des règles de l'ISAF, de la FFV et du Règlement Sportif Régional

### 2 - DEFINITIONS ET OBJECTIFS

Il est créé à l'initiative de la ligue POITOU CHARENTES DE VOILE et des représentants des classes, un Championnat de Ligue établi sur un classement individuel permanent des coureurs masculins ou mixtes, et féminins.

Ce classement offre un outil d'évaluation du niveau sportif des coureurs, pour les clubs, pour les comités départementaux de voile et pour la ligue de voile, permettant d'apprécier les progrès de chaque coureur et de définir une politique sportive, depuis le niveau départemental jusqu'au plus haut niveau.

### 3 - ORGANISATEURS

L'autorité organisatrice de ce Championnat est représentée par une commission composée par :

- le président de la Commission Sportive de la ligue Poitou-Charentes de Voile

- les cadres techniques responsables des séries concernées
- les délégués régionaux. (*Les délégués des associations de classe, peuvent être invités pour les questions relatives aux classes.*)

### 4 - EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves concernées et prises en compte pour l'établissement de ces classements et l'attribution des trophées sont les épreuves de niveau régional (Grade 5A) définies par le calendrier sportif régional et homologuées par la FFVoile. Le championnat est clôturé lors de la finale régionale disputée sur un week-end.

La finale régionale est comptabilisée dans le classement annuel.

Montant maximum préconisé pour les inscriptions aux régates de Ligue :  
de **6 euros** par personnes embarquées par jour.

#### 4.1 - Annulation d'épreuve :

- La décision d'annuler une épreuve sera prise en concertation entre le club, l'arbitre désigné *et le cadre référent de ligue.*

### 5 - CATEGORIES D'AGE

Benjamins : nés après 1998 (8 à 11 ans)

Minimes : nés en 1995- 96 - 97 - 98 (12 à 14 ans)

Cadets : nés en 1993 – 1994 - 1995 (15 à 17 ans)

Juniors : nés en 1990 – 1991 - 1992 (18 à 20 ans)

Seniors : nés avant 1989 (21 ans et plus)

Master : nés avant 1974

### 6 – CLASSEMENT :

Les coureurs licenciés hors ligue Poitou-Charentes peuvent participer aux épreuves et apparaissent sur les classements de la régate de ligue et du championnat de ligue. Ils ne peuvent pas prétendre à être récompensés sur le classement final du championnat Poitou-Charentes.

#### Epreuves prises en compte :

- à partir de 4 épreuves validées, 1 sera retirée.

- à partir de 7 épreuves validées, 2 seront retirées.

Pour être validée pour le championnat de ligue, une régate de ligue devra comporter au moins une manche.

L'ensemble des manches disputées lors de la finale régionale compte pour une épreuve.

Le classement est établi sur la saison sportive du 1er septembre 2009 au 20 juin 2010.

Le championnat est validé à partir de 2 épreuves disputées.

Pour chaque régates, on affecte aux coureurs ou équipages les points suivants :

1<sup>er</sup> : 1  
 2<sup>ème</sup> : 2  
 3<sup>ème</sup> : 3 ....

Si 35 inscrits ou plus lors d'une des 2 premières régates courues du championnat :

Tout coureur ou équipage inscrit et non classé marque 90 points.

Tout coureur ou équipage manquant sur l'épreuve marque 100 points.

Sauf pour la série optimist voir annexe.

Si moins de 35 inscrits lors des 2 premières régates courues du championnat (et si cela reste compatible avec le nombre d'effectifs inscrits) :

Tout coureur ou équipage inscrit et non classé marque 45 points.

Tout coureur ou équipage manquant sur l'épreuve marque 50 points.

Sauf pour la série optimist voir annexe.

En double, si un changement d'équipage a eu lieu au cours de la saison, seuls les points effectués avec l'équipage existant lors de la remise des trophées seront pris en compte.

Ex-æquo : la règle ISAF s'applique

Dispositif « Jeune Arbitre » : voir annexe Dispositif « **JEUNE ARBITRE** »

### 6-1 CLASSEMENT CLUBS :

**Planche A Voile** : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues par

- les 3 meilleurs coureurs en division 2,
- les 2 meilleurs coureurs en BIC 293,
- le meilleur coureur en Racebord ou en Funboard.
- Si un club n'a pas de nombre de coureur classé suffisant dans un des support, il comptabilisera le nombre de place obtenue par le dernier classé au classement général plus 1 point.

**Catamarans** : IL est calculé sur les 3 meilleurs des coureurs pour la série catamaran dont 1 minimum en série Tyka.

Si un club n'a pas de bateau classé sur ce support il comptabilisera le nombre de place obtenue par le dernier classé plus 1 point.

**Dériveurs** : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues par les trois meilleurs coureurs du club parmi les supports suivant : Optimist Benjamin, Optimist Minime, 420, Inter séries Solitaire. Au maximum prise en compte de 2 coureurs sur un même support.

### 7 – DEFINITIONS DES SERIES, DES SUPPORTS ET DES TITRES DU CHAMPIONNAT POITOU-CHARENTES :

SERIE	SUPPORT (1)	TITRE DECERNES (2) (catégorie)
OPTIMIST	OPTIMIST Minime OPTIMIST Benjamin	Masculin - Féminine Catégorie d'âge OPTIMIST DIVISION 2
PLANCHE A VOILE	DIVISION 2 BIC 293 RACEBOARD FUNBOARD	Masculin - Féminin (3) Catégorie d'âge (4) BIC 293 OPEN
DERIVEURS DOUBLES	INTERSERIES	420 29er 505 470 Masculin – Féminine (3) Catégorie d'âge (4)
DERIVEURS SOLITAIRE	INTERSERIES	RADIAL OPEN RADIAL STANDARD EUROPE Masculin – Féminine (3) Catégorie d'âge (4)
CATAMARANS	TYKA INTER SERIES	TYKA OPEN KL 15.5 HC16/SL 16 FORMULE 18 Masculin – Féminine (3) Catégorie d'âge (4)

(1) Les classements généraux " scratch " du championnat de ligue ne sont établis que si il y a un minimum de 5 embarcations.

(2) Les titres ne sont décernés que si il y a un minimum de 5 embarcations qui ont participé à au moins 60% des épreuves disputées. Les classements par supports serviront de base pour la désignation des titres décernés après extraction (sans recalcul des points).

Les catégories d'âge sont définies dans les annexes par série.

Si moins de 5 féminines classés, le classement masculin devient un classement mixte.

(3) Des titres féminines par catégorie d'âge seront désignés uniquement si il y a un minimum de 5 filles pour chaque catégorie d'âge.

(4) Catégories d'âge : si la catégorie d'âge inférieure n'est pas ouverte, les coureurs concernés sont intégrés dans la catégorie d'âge supérieure sauf pour les planches à voile division 2.

## **8 – CHAMPIONNAT DE LIGUE 2009/2010**

Les résultats seront diffusés à l'issue de la dernière régates de ligue **le dimanche 20 juin 2010** réunissant toutes les séries concernées.

La proclamation des résultats sera l'occasion d'une manifestation particulière (animations, remise de prix...) en présence des partenaires et des autorités locales et régionales **le dimanche 20 juin 2010**.

Chaque délégué de classe réalisera le classement du championnat de Ligue de sa série et l'annoncera le jour de la finale

## **9- BONNE CONDUITE SPORTIVE**

Il est rappelé à chaque coureur qu'il doit se comporter en « bon sportif » pendant les régates. **Toute mauvaise conduite pourra être sanctionnée conformément à la règle en vigueur.**

## **10- DROIT D'IMAGE :**

**Les participants aux épreuves du championnat de ligue, acceptent et autorisent à titre gratuit la production, l'utilisation et la diffusion des prises des photographies par les organisateurs.**

## **11 - SECURITE JAUGE**

Toute embarcation devant participer à une épreuve de ligue devra obligatoirement être en conformité avec les règles de classe au niveau de la sécurité. Des dérogations pourront être accordées pour le reste (voir annexes).

Le gilet de sécurité sera obligatoire sauf pour les planches à voile à discrétion du comité de course.

Un Club qui déplace plus de 6 coureurs sur une épreuve de ligue, l'entraîneur ou l'accompagnateur doit venir avec un bateau de sécurité et une VHF. L'entraîneur ou l'accompagnateur est intégré au dispositif de sécurité de l'épreuve.

## **12- CONTESTATIONS ET LITIGES**

Sur les lieux des régates, le Délégué Régional de la SERIE est chargé de l'application du présent règlement et pourra statuer en cas de litige.

Toute contestation sur les décisions que ce dernier serait amené à prendre devra être adressée par écrit au Président de la Commission sportive de la Ligue POITOU-CHARENTES. Dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la contestation écrite, celui-ci réunira la commission chargée de l'application du présent règlement et il apportera une réponse écrite, après décision de cette Commission.

## **13 – DEROULEMENT D'UNE REGATE DUREE , NOMBRE DE COURSES ET PARCOURS : Préconisations**

**Type parcours : voir annexes**

**La durée de la manche sera d'environ de 30' pour le premier**

**Durée temps passé sur l'eau :**

Si possible : 4 H maxi pour les ronds B et D2 et les Benjamins

5 H. pour les Minimes

6 H maxi pour les autres.

Le nombre de courses : voir I .C Type par support.

## **14 – SELECTION CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS :**

Voir annexe.